



Déclaration liminaire au CHS de SAV du 26 mai 2021

À l'attention du Monsieur Yann BOURBON, Président du CHS de SAV

Maisons-Laffitte, le 26 mai 2021

Le 3 mai, nous avons rédigé quatre registres SST au sujet du laboratoire de SAV. Nous avons décrit cette situation catastrophique dans le communiqué « SIAAP ensemble ? » que nous avons mis en ligne sur notre blog www.fosiaap.fr. Les départs se multiplient et le malaise prédomine. Il y a urgence ! Que comptez-vous faire ? De plus, nous avons constaté qu'il y a non pas un, mais deux jeunes stagiaires non rémunérés et non encadrés malgré les risques inhérents aux laboratoires, qui exercent les activités des agents titulaires absents. Nous n'acceptons pas cette exploitation de la main d'œuvre juvénile. Nous revendiquons que ces jeunes stagiaires soient rémunérés et traités conformément aux règles du code du travail. Là aussi, il y a urgence. Qu'allez-vous faire ?

Le 15 avril, un enfant de 12 ans a été aspiré par un camion toupie qui revenait chargé de béton pour couler les nouveaux digesteurs du Biogaz. Ce tragique accident, particulièrement horrible, aurait vraisemblablement pu être évité. En effet, la question du flux des poids lourds aux abords de l'usine concerne le SIAAP et avait été abordée en CHS de SAV il y a plusieurs années déjà. Une expertise devait être réalisée afin notamment de savoir s'il y avait lieu de construire une route réservée pour les va-et-vient des poids-lourds, le long de la forêt de Saint-Germain, dans le prolongement de la route de l'épine. Cette décision du CHS n'a eu aucune suite. Que s'est-il passé ? Aujourd'hui, alors que ces transits sur la route centrale vont continuer pendant des années, des mesures doivent être prises afin de protéger les deux-roues et qu'un tel accident ne se reproduise pas. La question d'une voie dédiée pour les poids lourds reste d'actualité. FO demande que l'expertise prévue ait lieu. En attendant, des mesures urgentes doivent être prises en matière de signalisation et de l'aménagement des voies. Que comptez-vous faire en direction de la Préfecture des Yvelines ?

Nous revenons une nouvelle fois vers vous au sujet de la commission pré-CHS, qui traite des registres SST et des AT, et de la commission RPS, qui traite de la prévention en matière de risques psychosociaux. Nous vous le disons encore une fois, les attributions du CHS conférées par la réglementation sont inaliénables. Alors ces commissions valent zéro et ne sont destinées qu'à servir la sécurité judiciaire des responsables du SIAAP. Ces commissions instituées par le SIAAP visent à entraver le CHS. Or, les représentants

du CHS ne sont pas fondés à aller à l'encontre des missions qui les obligent de par la réglementation. FO n'accepte pas cette situation et continuera à ne pas participer à cette forfaiture envers le personnel. De plus, FO ne prendra pas part lors de ce CHS au vote des représentants de la commission RPS dont la mission sera de servir de fusible à l'administration pour camoufler les risques sur la santé mentale des agents comme cela a été le cas pendant des années. FO rédigera des registres SST qui consigneront les cas d'atteinte à la santé mentale des agents et en enverra les copies au Président du SIAAP et au Directeur de SAV. Enfin, nous n'excluons pas de saisir le Procureur de la République pour que les prérogatives du CHS soient rétablies. Il est encore temps pour le SIAAP de reculer.

Concernant la prévention des risques, il y a d'autres problèmes. Les registres SST ne sont bien souvent pas traités ou s'égarer puis réapparaissent comme par magie. Les résultats en AT ne sont pas traités convenablement. Nous avons fait un sondage et nous avons eu la confirmation que le logiciel de gestion des EVRP intitulé « NORMEA » n'est absolument pas utilisé par les agents. Véritable usine à gaz, aux formations trop lointaines, l'outil n'est pas opérationnel pour prévenir les risques des agents au quotidien. L'ACFI, comme chaque année depuis plus de quinze ans, n'est toujours pas décidé à nous présenter les rapports de sécurité comme la réglementation le lui prescrit. Enfin, on le voit au laboratoire, au Service 1, au Service 5 et un peu partout, les effectifs sont insuffisants pour garantir la sécurité des agents et des installations. Un plan de prévention annuel qui ne rend même pas compte de la situation des effectifs et qui ne se positionne pas sur les besoins est-il crédible ? FO votera CONTRE le Plan annuel de prévention 2021.